



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 19435

Texte de la question

Mme Hélène Geoffroy attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la reconnaissance de la responsabilité juridique des maisons mères des multinationales, en raison des dommages sociaux ou environnementaux, causés par leurs filiales. En effet, aujourd'hui si une filiale commet des actes illégaux dans le domaine de la politique sociale ou provoque des incidents écologiques, la responsabilité de la maison mère n'est juridiquement pas engagée. Cette absence de responsabilité permet aux multinationales de se désolidariser de leurs filiales et d'obtenir de fait une impunité sur l'ensemble des territoires nationaux où elles sont implantées. En juin 2011, le Conseil des droits de l'Homme des Nations-unies a adopté les principes directeurs sur les droits de l'Homme et les entreprises transnationales qui instaurent l'obligation pour les États de protéger les citoyens des abus des entreprises multinationales. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour se conformer aux décisions du Conseil des droits de l'Homme des Nations-unies, afin de pouvoir engager juridiquement la responsabilité des multinationales.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Geoffroy](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19435

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2078

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)